

3839361

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 29/03/2019
Retour Préfecture : 29/03/2019

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'AMIENS**

Séance du lundi 25 mars 2019

Nombre de membres en exercice : 15
Date de la convocation: 21/03/2019
Début de la séance : 17H36
Fin de la séance : 19H25
Nombre de votants : 9

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Présidée par : A.VERRIER

Objet : 4 - Budget Primitif. Exercice 2019.

Membres présents : Mmes VERRIER, BERGER, MM. CASILE, GAY, Mme DELOISON, M. LACOUR, Mme MAKDASSI-FARKOUH, M. STAES.

Membres empêchés :

Mme FOURÉ, M. DÈCLE, Mmes HAMADI, LECLERCQ, LION-LEC (pouvoir à Mme BERGER), NOMBO BAYONNE, M. POLLAK.

Annie VERRIER donne lecture du rapport suivant

N° 0 4 / 0 0

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'AMIENS**

Séance du lundi 25 mars 2019

Point n° 4

Objet : Budget Primitif. Exercice 2019.

Le Débat d'Orientation Budgétaire 2019 ayant eu lieu,

C'est pourquoi,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code de l'action sociale et des familles

Vu le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2019

DÉLIBÈRE

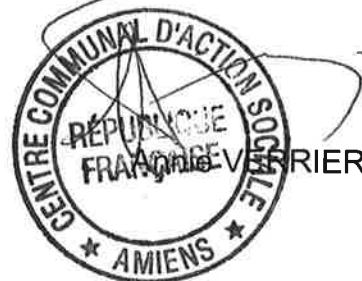
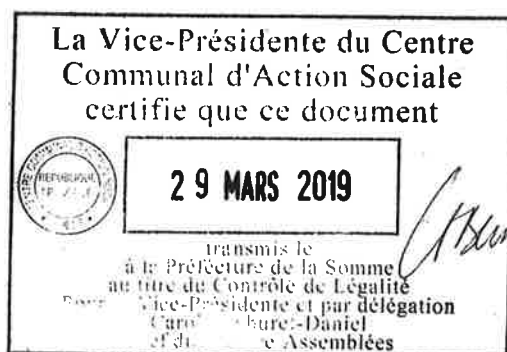
Article 1 : le Budget Primitif 2019 est approuvé.

Article 2: le montant de la subvention d'équilibre sollicitée auprès de la Ville d'Amiens s'élève à 3 938 000 euros.

Article 3 : l'équilibre global du budget est établi en arrêtant le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement au montant de 46 900 euros.

Article 4 : La Présidente est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Fait à Amiens,



Adopté